Hôtel de Ville

TRAVAUX, URBANISME

PERMANENCE DE L'ARCHITECTE CONSEIL - 2025

Vous avez un projet de construction ou de réhabilitation ?
Vous avez la possibilité de prendre rendez-vous, auprès du service urbanisme, à la « Permanence de l'Architecte conseil ». Cette dernière a été mise en place par la Ville de Mantes-la-Jolie, afin de mieux répondre aux besoins des usagers. Elle vous accueille dorénavant, le 3ème mercredi du mois, durant l'après-midi.

Publié le 07 mars 2025

AFIN DE VOUS AIDEZ A CONSTRUIRE, AGRANDIR, SURELEVER...

UN ARCHITECTE DU CAUE VOUS CONSEILLE GRATUITEMENT SUR VOS PROJETS

Étudier la **constructibilité d'une parcelle**, profiter d'une **rénovation** énergétique pour envisager la réhabilitation globale de sa maison, évaluer des potentialités de **surélévation** ou d'**extension**... Autant de sujets à propos desquels vous pourrez rencontrer un **Architecte-Conseil**.

La Ville de **Mantes-la-Jolie** a adhéré au **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Yvelines** (CAUE78) afin de renforcer son engagement pour promouvoir la qualité architecturale et environnementale, pour tous, en instaurant des permanences d'architecte-conseil, à l'Hôtel de Ville au service Urbanisme.

Ce partenariat de la Ville avec le
CAUE 78 (https://www.caue78.fr/conseiller-les-particuliers)
vous propose plusieurs actions concrètes :

- Conseil aux particuliers : pendant l'instruction ou la pré instruction des projets, déposés par les particuliers, (construction, réhabilitation, extension, rénovation énergétique).
- Permanences architecturales : possibilité pour les habitants et les professionnels de rencontrer un architecte-conseil afin de les accompagner dans leur projets (conseils personnalisés, appui technique).

Ainsi une opportunité unique s'offre aux Mantais, qui pourront désormais une fois par mois, bénéficier d'un accompagnement de qualité dans leurs projets.

Prenez votre **rendez-vous** par mail à cette adresse : **serviceurbanisme@manteslajolie.fr**

Comment se déroule un rendez-vous ?

- **Durée :** environ une heure,
- **Pré-requis :** il est important de vous munir des documents qui permettront à l'architecte de comprendre les intentions et le contexte d'intervention.
- **Objectifs :** En fonction de l'avancement de votre projet, vous pourrez définir ensemble les besoins et/ou analyser le projet et ses possibilités, au regard de son environnement et des règles d'urbanisme applicables au terrain.
- **Prospective :** établir quelles seront les démarches administratives à entreprendre et s'il faudra avoir recours ou non à un architecte pour concevoir votre projet, connaître les possibilité d'obtenir une aide financière,...
- **Conclusion :** à l'issue d'un rendez-vous, un document de synthèse pourra vous être transmis ultérieurement, mais le CAUE 78 n'est, en aucun cas, autorisé à réaliser une mission de maître d'oeuvre.

Retrouvez les dates des prochaines permanences de l'Architecte conseil en cliquant > ICI < **(https://www.manteslajolie.fr/information/agenda?tx_news_pi1%5BoverwriteDemand%5D%5Bkeywords%5D=architecte&tx_news_pi1%5BoverwriteDemand%5D%5BstartFromThisDate%5D=1&no_cache=1)**

- Mercredi 19 mars 2025
- Mercredi 16 avril 2025
- Mercredi 21 mai 2025
- Mercredi 18 juin 2025